

Chambre des communes

M. le Président: Je vois que le chef du Nouveau parti démocratique est debout; je lui donne donc la parole. Je lui signale cependant que je me sens suffisamment informé de cette question pour pouvoir prendre une décision, ce que je ferai, bien sûr. Je permettrai néanmoins au député de s'exprimer pendant au moins quelques minutes.

M. Broadbent: Je vous remercie, monsieur le Président. J'ai écouté attentivement ce que le ministre avait à dire, comme je le fais toujours. J'ai aussi écouté les propos du député de Skeena (M. Fulton). J'aimerais maintenant répondre au dernier point soulevé par le ministre, qui reprenait les propos qu'il avait tenus un peu plus tôt, à savoir que si quelqu'un est en mesure d'apporter des preuves de cette très importante affaire qui risque de nuire à la santé des Canadiens, qu'il les produise.

J'avance très concrètement—et j'aimerais que le ministre dise ce qu'il en pense cet après-midi avant que nous finissions de régler cette importante question de privilège—j'avance donc qu'il existe une personne, qui vit à Calgary à l'heure actuelle, et qui prétend avoir été témoin et au courant des faits qui nous préoccupent, et que cette information ne lui vient pas d'un article de journal de Victoria.

● (1520)

Il était effectivement là au moment où cet événement s'est produit. Les hauts fonctionnaires ont-ils renseigné le Ministre? Sinon, s'il veut vraiment connaître la vérité, pourquoi n'interroge-t-il pas ce témoin?

M. le Président: Je permettrai à l'honorable ministre de répondre brièvement. Mais je ne crois pas que le fait de poursuivre la discussion puisse m'être très utile.

Je signale aux députés que bien que de toute évidence, les opinions semblent diverger au sujet des faits, et il peut y avoir de très bonnes raisons pour justifier cette divergence, je vois mal comment cela pourrait constituer une violation de privilège. Je permettrai au ministre d'intervenir brièvement.

M. Beatty: Monsieur le Président, en deux mots le chef du Nouveau parti démocratique prolonge la période des questions sous prétexte d'une question de privilège.

Je puis lui dire que tout de suite après l'interview de ce témoin à la CTV...

M. le Président: Si le ministre est en mesure d'éclairer la présidence, je l'écouterai. Je n'entends plus de discussion entre les deux côtés.

M. Beatty: Monsieur le Président, j'essaie de répondre à la question qui m'a été posée. Après que la question eut été soulevée aux nouvelles nationales de CTV, j'ai demandé à mes services de communiquer avec l'intéressé. Je ne sais pas s'ils y ont réussi au moment où je vous parle. Au départ, ils ont eu du mal à le joindre. Je vais vérifier s'ils y sont parvenus et je me mettrai en rapport avec les députés de l'opposition.

M. le Président: Je pense que j'en ai assez entendu. Il s'agit d'une question qui est de notoriété publique. Il est évident que le député de Skeena (M. Fulton) a reçu certains renseignements mais non d'autres qui ont été obtenus ultérieurement.

Le député de Skeena a dit craindre qu'il ne s'agisse d'une tentative délibérée de cacher certains renseignements à un député. Si tel est bien le cas, comme il est évident que certains éléments le donnent à penser, il s'agirait alors d'une affaire très grave et on comprend que le député en ait saisi la Chambre.

Mais j'ai entendu le ministre et je suis tenu de considérer la version que donnent les députés des faits tels qu'ils leur apparaissent, ce que je n'ai pas manqué de le faire en écoutant le député d'Oshawa (M. Broadbent).

J'ai écouté le ministre. Dans le cadre d'une autre procédure, il serait peut-être parfaitement loisible de contester ce qui s'est passé au ministère de la Défense nationale. La question de savoir pourquoi il n'a pas subsisté de documents, si tel est le cas, est une chose qu'il est possible de chercher à éclaircir.

Je dois dire à tous les députés qu'à mon point de vue du moins, ayant suivi très attentivement tout ce qui s'est dit, il n'y a pas là matière à privilège. Il s'agit essentiellement d'une discussion sur des allégations de faits. La question soulevée par le député de Skeena est bien sûr importante en soi et pourrait peut-être trouver sa place dans la période des questions ou à un autre moment, mais je dois statuer en ce moment qu'elle ne constitue pas matière à privilège.